

## Gestion de la faune sauvage et amélioration de la qualité des habitats.

**Dominique STEVENS (Délégué régional Poitou-Charentes ONCFS ) et  
Pascal DOUTAU ( F D C de Charente) :**

Dominique STEVENS :

Nous allons vous présenter ce sujet important de l'amélioration des habitats et la gestion de la faune sauvage.

Nous allons vous présenter rapidement les aspects de la « loi chasse » qui positionnent la faune sauvage dans le développement durable au même titre que la gestion de l'eau. C'est un phénomène assez important et nouveau. Il faut noter que l'amélioration de la qualité des habitats qui est notre préoccupation d'aujourd'hui est devenue une préoccupation d'intérêt général qui concerne tout le monde.

Dans ce cadre bien évidemment la fixation des objectifs de gestion est une compétence de l'Etat qui a pour but d'équilibrer les différents intérêts en jeu, qu'ils soient des intérêts cynégétiques ou des intérêts d'autres partenaires. Ces objectifs seront fixés dans le cadre des Orientations régionales de gestion de la faune et des habitats. Ces orientations régionales que nous allons élaborer prochainement doivent être en cohérence avec les autres politiques de gestion des ressources renouvelables c'est à dire la loi d'orientation agricole, la loi de modernisation forestière mais aussi bien évidemment la loi d'aménagement durable du territoire qui est très importante tout simplement parce que maintenant les pays et les territoires sont devenus un lieu majeur des croisements des politiques publiques et que, comme l'annonçait le Premier ministre, un nouveau chantier de décentralisation est annoncée.

Il est également à noter l'importance du plan de développement rural national comme l'a souligné Mme HUBIN-DEDENIS, cette action permet d'avoir des financements européens.

Les Orientations régionales de gestion de la faune et des habitats ont pour but de définir de façon concertée avec tous les acteurs de la région une politique régionale pour améliorer la gestion de la faune sauvage et ses habitats.

Elles comprennent :

**un état des lieux.** : si on prend l'exemple des bocages on l'obtient grâce à des suivis patrimoniaux comme ceux que nous avons effectués sur le lapin de garenne, le pigeon ramier et d'autres espèces. Il faut un suivi des espèces patrimoniales chassables mais également des espèces conflictuelles dont on a parlé hier : je ne sais pas si la grenouille taureau fait partie de nos préoccupations mais c'est important à prendre en compte.

Il est aussi important de prendre en compte les indicateurs de tendance des populations et des milieux pour préparer nos actions et aussi définir les zonages des territoires.

**une identifier les enjeux pour ces territoires** : j'insiste sur le fait qu'il est important de travailler sur des territoires protégés mais également sur des territoires banals.

**des objectifs et des préconisations de programmes** :c'est à dire les priorités en terme de mesures qui permettent d'améliorer de façon durable les habitats de la faune sauvage et travailler en terme de peuplement. Nous aurons à définir, en commun avec les autres acteurs de la région, ces objectifs.

En fait les orientations régionales sont conçues comme une démarche de projet participative qui a pour but d'identifier les objectifs qui découlent du cadre réglementaire pour

qu'il y ait une très grande cohérence entre les différentes politiques publiques. Les orientations régionales peuvent aussi permettre de rechercher des créneaux dans lesquels peuvent aussi s'insérer des stratégies en faveur de la faune sauvage, notamment la recherche de financements.

A cet égard, la place des collectivités territoriales (conseil régional, conseil général et les autres collectivités) est évidemment prioritaire, il en est de même des contrats de plan Etat / région, des schémas des services collectifs des crédits régionaux et des programmes européens.

Les Orientations régionales de gestion de la faune et des habitats ont aussi pour but de suivre les espèces et les habitats. Quand on parle de l'état des espèces, il est important de travailler sur une nouvelle approche habitat/peuplement, c'est-à-dire exploiter et améliorer la situation des espèces qu'elles soient chassables, protégées ou conflictuelles.

Les Orientations régionales de gestion de la faune et des habitats auront également à guider les schémas départementaux de gestion cynégétique qui seront élaborés par les fédérations départementales des chasseurs pour répondre à l'attente des chasseurs, et qui seront validés par le préfet de département.

La ligne de conduite de ces orientations régionales, des schémas départementaux, peut aussi permettre d'élaborer des schémas de gestion locaux. C'est très intéressant parce que c'est à ce niveau local, comme on l'a dit à plusieurs reprises au cours de ces deux jours, que peuvent se faire des accords durables sur les équilibres entre les différents acteurs locaux, et c'est un point très important qui peut permettre de créer une dynamique ascendante c'est à dire qu'on peut permettre de faire remonter des projets au niveau des instances de financements. La prise en compte par les acteurs locaux est vraiment très importante pour pouvoir élaborer une gestion intégrée des territoires qui intègre toutes les préoccupations et qui prenne en compte les intérêts cynégétiques mais également les autres intérêts des territoires.

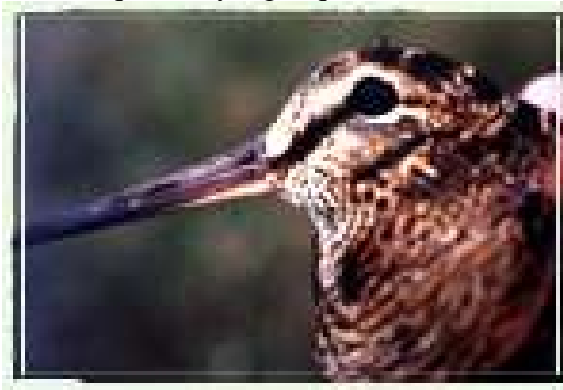
En guise de transition je voudrais ajouter que le rôle de l'Etat et de ses établissements publics est très rarement de développer directement les programmes, mais de promouvoir des modalités de développement en créant des conditions propices à la mise en œuvre d'actions. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est donc le projet de décentralisation va permettre de rapprocher les autorités publiques des citoyens et donc de favoriser des expérimentations qui permettent un transfert des compétences et une amélioration de la prise en compte de la faune sauvage dans la globalité des territoires. Dans ce cadre bien évidemment notre établissement public peut avoir une tâche importante pour apporter, comme par le passé, un appui technique aux fédérations mais aussi aux collectivités territoriales, ainsi qu'à l'administration pour tout ce qui est porté à la connaissance, comme nous l'avons fait pendant ces deux journées, essayer d'élaborer des programmes à la recherche entre recherche appliquée et gestion concrète, et pour bien sûr travailler sur la police des milieux et de la faune sauvage.



Pascal DOUTAU :

Dominique STEVENS souhaitait illustrer ses propos par une méthode. J'aurai la charge de vous présenter une méthode qui n'est pas exhaustive mais qui aurait pu être présentée par n'importe quelle fédération départementale de la région Poitou Charentes. Si j'ai intitulé le thème de l'intervention : « Des souhaits des chasseurs à l'élaboration des orientations régionales de gestion de la faune sauvage », c'est bien pour montrer le phénomène descendant d'une part jusqu'au niveau régional et le phénomène ensuite ascendant qui doit présider pour l'élaboration des ces orientations régionales.

On s'aperçoit que c'est dans le cadre de la « loi chasse » qu'ont été prévues les Orientations régionales de gestion de la faune et des habitats. Depuis le vote de la « loi chasse » (26-07-2000) les chasseurs ont entrepris une réflexion globale pour essayer de proposer d'une part, des objectifs à atteindre et d'autre part à mettre en œuvre des actions, puis également en ce qui nous concerne mettre en place une phase intermédiaire qui s'intitule « La charte départementale de qualité cynégétique ».



Donc trois éléments ont été pris en compte pour réaliser cette charte départementale.

- une étude sociologique.
- une étude départementale qui a été réalisée auprès des responsables associatifs pour essayer de faire cet état des lieux qui nous est nécessaire notamment en matière de petits gibiers.

- une étude qui a été réalisée par un institut d'opinion qui elle s'adressait aux chasseurs pour bien faire émerger les opinions de l'ensemble des chasseurs..

Les résultats de cette enquête d'opinion montrent que 87% des attentes des chasseurs non responsables associatifs se rapportait à l'amélioration des milieux et au développement des gibiers naturels. Donc le milieu naturel est la préoccupation prioritaire du chasseur lambda, ce qui est très important et, je dois dire, c'est ce qui doit nous permettre demain d'établir cette priorité au niveau des orientations régionales de la gestion de la faune et de ses habitats.

Vous avez ensuite les autres points prioritaires ( liste non exhaustive) :

- formation des chasseurs
- surveillance de territoire et répression du braconnage
- information du public et des scolaires
- limitation des prédateurs

On s'aperçoit que pour la mise en place des actions prioritaires, les chasseurs sont prêts à investir sur leurs propres deniers, puisqu'ils sont prêts à consacrer 40% en moyenne du prix de leur cotisation à leur association locale pour satisfaire ces actions prioritaires. C'est un autre enjeu pour la rédaction des schémas départementaux de gestion cynégétique, puisque

pour satisfaire leur souhait il va falloir trouver des financements et ils sont prêts à participer à ce financement.

On leur a aussi demandé les espèces qu'ils aimeraient chasser dans l'avenir.

Les réponses les plus courantes sont :

- lièvre
- perdrix
- faisan
- pigeon ramier/ palombe
- lapin
- bécasse

Ce sont des espèces qui vivent sur des territoires ordinaires. Elles peuvent se trouver dans des zones de bocage et le chasseur est à priori généraliste donc pour le satisfaire il convient de prendre en compte un certain nombre de données liées à l'aménagement du territoire ordinaire. Dominique STEVENS a insisté sur l'espace banal, il faut concrétiser la réalisation d'actions sur les territoires ordinaires pour l'aménagement de l'espace.

Les chasseurs ont présidé à la réalisation de la charte départementale. La loi d'orientation et d'aménagement reconnaît officiellement le pays comme une nouvelle structure politico-administrative. Sur sept pays, les chasseurs ont souhaité travailler et établir véritablement leur projet. Ce projet, il s'est mis en œuvre avec des responsables d'associations de chasse communales et privées, des chasseurs qui n'avaient pas de responsabilités dans le milieu associatif cynégétique, puisqu'on s'est rendu compte lors de l'enquête d'opinion que les chasseurs souhaitaient aller beaucoup plus loin que leurs responsables associatifs, donc il fallait donner aux responsables associatifs des arguments pour pouvoir mettre en œuvre une politique plus offensive en matière de gestion de l'espace et de gestion des espèces.

Les groupes de travail étaient constitués d'exploitants agricoles, d'exploitants forestiers et ils ont travaillé sur des domaines qui étaient tous jugés prioritaires quand on repense à l'image sur les priorités (l'amélioration des milieux et le développement du gibier naturel, la surveillance du territoire et la répression du braconnage, la perception de la chasse, des chasseurs et de leurs associations de chasse, la formation et la communication).

C'est sur cette base, que cette charte départementale a pu être élaborée. Aujourd'hui cette charte départementale a été validée par plus de 1500 chasseurs qui ont été réunis pour cette occasion et elle a été diffusée aux principaux partenaires de la filière cynégétique, elle servira de base à l'élaboration des schémas départementaux de gestion cynégétique.

Toutefois, on est dans une démarche avec un schéma qui à la fois descendant pour ce qui concerne l'initiative de l'Etat qui descend jusqu'au niveau régional, et ensuite un schéma ascendant par l'intermédiaire de cette charte départementale de la qualité cynégétique qui vient du niveau du citoyen chasseur et qui remonte jusqu'au niveau régional. Cela nécessite bien évidemment une grande complémentarité des structures et des hommes pour une grande transversalité pour pouvoir mettre en œuvre quelque chose qui est cohérent et qui satisfasse chaque résident chasseur des territoires charentais.

Par rapport à tous ces travaux qui sont effectués de part et d'autre, tant par des structures publiques qui représentent l'Etat au niveau régional que par des structures privées cynégétiques, tous ces travaux montrent bien la nécessité d'être beaucoup plus performants dans un certain nombre de domaines liés à l'aménagement du territoire.

On a parlé de mesures agri-environnementales tout à l'heure et on s'aperçoit que dans un certain nombre de domaines en Poitou Charentes, si on prend le cas de l'outarde canepetière, ces mesures n'ont pas donné les résultats escomptés puisque les populations d'outardes sont toujours en fort déclin et pourtant c'est une espèce qui vit sur un milieu

ordinaire. D'où la nécessité de prendre en compte avec beaucoup plus d'acuité l'aménagement de ces territoires ordinaires.

Les chasseurs sont prêts à travailler dans ce cadre, à travailler dans ces conditions, pour être demain des acteurs encore plus spécifiques qu'ils le sont aujourd'hui de l'aménagement de l'espace et de la gestion des espèces. On s'aperçoit bien qu'ils ont la volonté puisque les résultats de l'enquête de l'institut d'opinion montrent à l'évidence qu'ils souhaitent s'investir et investir dans ce domaine. Cela nécessitera à leurs organismes représentatifs, à toutes les administrations et tous les organismes publics et privés, de travailler main dans la main, de travailler pour mettre en œuvre un projet cohérent qui satisfasse le citoyen de chaque territoire.

### *JOURNEES D'ETUDES EUROPEENNES SUR LES BOCAGES*

*Ruralité, faune sauvage et développement durable.  
Le bocage, enjeux de territoire pour demain.*

*Actes du colloque  
Cerizay (79) - 16 et 17 octobre 2002*